83626 - Son ami qui est responsable lui ayant modifié l’intitulé de son poste, peut-il recevoir l’augmentation conséquente?

question

Je travaille comme informaticien et je reçois mon salaire en plus d’un bonus dû au diplôme d’ingénieur. Après un moment, je me suis rendu compte que mon salaire a augmenté à mon insu grâce à l’entremise d’un collègue de la division financière. Ce dernier a changé le bonus pour y inclure celui d’un technicien, d’où son augmentation. Quand je l’ai interrogé sur le sujet, il m’a dit : tu as droit à cette augmentation car tu fais à la fois le travail d’ingénieur et celui de technicien. En fait, c’est vai car il m’arrive de faire un travail de techncien le cas échéant comme il m’arrive de me limiter au travail d’ingénieur. C’est parce qu’il n’y a pas de techniciens chez nous dans cette administration. Est-ce que j’ai droit à cette augmentation ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien ne vous empêche de prendre cette augmentation. Elle vous est licite à la réunion des conditions que voici:

1-que tu mérites le bonus réellement parce que tu accomplis un travail correspondant.

2-que le règlement en vigeur dans l’adiminitration te permet de percevoir ladite augmentation.

3-que ton collègue soit habilité à modifier l’intitulé de ta fonction sans que l’acte ne soit pas entaché de mensonge, de tricherie ou de manipulation. Si ces conditions sont remplies, l’augmentation vous est licite. À défaut de l’une d’elles, il ne vou est pas permis de la prendre. Vous devez conseiller votre collègue de craindre Allah le Très-haut et de faire preuve d’intégrité dans l’exercice de son travail.

Allah le sait mieux.